

## PROVINCE DE QUÉBEC

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

06

Séance du Conseil d'établissement de l'école des Sommets de Saint-Sébastien tenue le 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022 à 18 h 00 au Restaurant La Source situé au 470, Route 263 à Saint-Romain.

### **Sont présents :**

#### Membres – Parents

Karol-Ann Morin  
Véronique Gosselin  
Audrey Perreault  
Mylène Nadeau

#### Membres – Personnel

Judith Dostie  
Chantal Boutin  
Annie Michaud  
Nathalie Quirion

Le directeur par intérim : Jean-Dominic Lavallée

### **Sont absentes :**

Madame Maryse Bélanger, membre du personnel, mesdames Misty Lee Grondin et Karine Martin, membres parents, ainsi que madame Claudia Bolduc, représentante de la communauté.

### **1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Monsieur Jean-Dominic Lavallée souhaite la bienvenue à tous. Madame Karol-Ann Morin présente l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **C.ET 21-042**

Sur la proposition de madame Karol-Ann Morin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **Au point # 17, ajoutez :**

**17.1 Carré de sable**

**17.2 Défi des Sommets**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement (adoption)
6. Budget de l'école 2022-2023 (adoption)
7. Budget du service de garde 2022-2023 (adoption)
8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence :
  - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022 (adoption)
  - 8.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
  - 8.3 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
9. Surveillance du midi (art. 292) (consultation)
10. Assurance-élève (consultation)
11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023 (avis)
12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1) (adoption)
13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)
14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023
15. Informations et correspondance
  - 15.1 Présidente
  - 15.2 Déléguée au comité de parents
  - 15.3 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)
  - 15.4 Service de garde
  - 15.5 Direction
    - 15.5.1 Rapport annuel
    - 15.5.2 Projet d'agrandissement
16. Bilan et évaluation de l'année par le conseil d'établissement
17. Autres objets d'étude :
  - 17.1 Carré de sable**
  - 17.2 Défi des Sommets**
18. Période de questions du public
19. Levée de la séance

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022**

**C.ET 21-043**

Sur la proposition de madame Véronique Gosselin, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **4. Suivi au dernier procès-verbal**

Les photos scolaires auront lieu le mardi 6 septembre 2022.

### **5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement**

**C.ET 21-044**

Nous prenons connaissance du rapport budgétaire mis à jour pour cette séance concernant les activités du CE.

Sur la proposition de madame Nathalie Quirion, il est résolu de procéder à l'adoption du rapport budgétaire tel que rédigé.

**Annexe CET084-2021-2022-027**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **6. Budget de l'école 2022-2023**

### **C.ET 21-045**

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par madame Chantal Boutin d'adopter les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

### **Annexe CET084-2021-2022-028**

### **Annexe CET084-2021-2022-029**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. Budget du service de garde 2022-2023**

### **C.ET 21-046**

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires du service de garde de l'école des Sommets pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par madame Audrey Perreault d'adopter les prévisions budgétaires du service de garde de l'école des Sommets pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'années et non prévus au budget initial.

### **Annexe CET084-2021-2022-030**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence**

### **8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022**

Le sondage n'a pas été fait en novembre 2021. Les résultats seront envoyés par courriel pour approbation lorsque le sondage du mois de mai sera complété.

### **8.2 Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence 2022-2023**

Le document sera envoyé par courriel pour approbation lorsqu'il sera complété.

### **8.3 Synthèse du plan de lutte de l'école contre l'intimidation et la violence (loi 56)**

#### **C.ET 21-047**

Monsieur Jean-Dominic Lavallée présente la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2022-2023. Ce document vise à informer les parents de la procédure à suivre en cas d'intimidation ou de violence.

Sur la proposition de madame Mylène Nadeau, il est résolu d'approuver la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Sommets pour l'année 2022-2023 tel que proposé par la direction de l'école, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Annexe CET084-2021-2022-031**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **9. Surveillance du midi (art. 292)**

#### **C.ET 21-048**

Pour la tarification annuelle, les conditions financières sont déterminées par le Centre de services scolaire. Voici les coûts pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 186 \$ / 1 enfant
- 277 \$ / 2 enfants
- 331 \$ / 3 enfants et plus

Sur la proposition de madame Judith Dostie, il est résolu d'établir les modalités de paiement suivantes :

Dîneurs réguliers :

- Les frais peuvent être acquittés en un, deux ou trois versements égaux, le 15 octobre, le 15 novembre et le 15 décembre.

Dîneurs occasionnels :

- Les dîneurs devront se procurer des billets au montant de 1,00 \$ chacun.

#### **Annexe CET084-2021-2022-032**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### **10. Assurance-élève**

Pour la tarification annuelle, les conditions financières sont déterminées par le Centre de services scolaire. Voici le coût de l'assurance-élève pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 1.10 \$ par élève

Il y a également présentation du programme d'assurance écoliers.

#### **Annexe CET084-2021-2022-033**

#### **Annexe CET084-2021-2022-034**

#### **Annexe CET084-2021-2022-035**

### **11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023**

Les choix des manuels scolaires pour l'année 2022-2023 sont présentés aux membres pour consultation.

**12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1)**  
**C.ET 21-049**

Les membres prennent connaissance des listes du matériel requis pour la rentrée scolaire 2022-2023 et ce, pour tous les niveaux.

Sur la proposition de madame Karol-Ann Morin, il est résolu d'approuver les listes de matériel scolaire que les parents devront se procurer pour la rentrée 2022-2023.

**Annexe CET084-2021-2022-036**  
**Annexe CET084-2021-2022-037**  
**Annexe CET084-2021-2022-038**  
**Annexe CET084-2021-2022-039**  
**Annexe CET084-2021-2022-040**  
**Annexe CET084-2021-2022-041**  
**Annexe CET084-2021-2022-042**  
**Annexe CET084-2021-2022-043**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)**

La prochaine séance sera celle de l'assemblée générale des parents, soit le mardi 13 septembre 2022 à 18 h 30.

**14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023**

Un dîner maïs et une activité seront préparés pour le vendredi 2 septembre afin de souligner la rentrée scolaire.

**15. Informations et correspondance**

15.1 Présidente

Rien à signaler.

15.2 Déléguée au comité de parents

- Il y a pénurie de directions. Des discussions ont eu lieu afin de modifier les conditions de travail des directions.
- Les budgets doivent être écoulés.
- Monsieur Gaudreau a mentionné que les rapports Covid étaient délaissés afin de se centrer sur l'éducation.

15.3 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)

Les enseignantes nomment des activités qui ont eu lieu ou qui auront lieu bientôt :

- La course Duathlon;
- Activités pour les élèves en maternelle 4 ans;
- Libdub;
- Fin des courses avec madame Chantal;
- Décompte des dix jours;
- Album des finissants;
- Ballon botté le lundi 20 juin 2022;
- Voyage de fin d'année au Parc-O-Fun de Saint-Georges le jeudi 16 juin 2022;
- Transition scolaire;
- Futurs 4 ans – rencontre le mercredi 15 juin 2022;
- Futurs 5 ans

#### 15.4 Service de garde

Les enfants ont bien réagi au fait de sortir dehors à 15 h 00. Ils sont moins bruyants.

Près de vingt-huit enfants sont inscrits au service de garde en 2022-2023.

#### 15.5 Direction

- On annonce le départ de monsieur Vincent Breton pour Lambton. Madame Isabelle Bernier a accepté le poste en maternelle 4 ans.

##### 15.5.1 Rapport annuel

- La direction et la présidente doivent compléter un rapport annuel du CE. Celui-ci sera envoyé aux membres du CE par courriel pour approbation.

##### 15.5.2 Projet d'agrandissement

- L'agrandissement de l'école a été refusée. On doit présenter notre projet dès que ce sera à nouveau possible.
- En raison du refus du projet d'agrandissement de l'école par le Ministère, le débarcadère devra être priorisé l'an prochain. Un aménagement sera prévu afin d'enlever les blocs de béton.

### **16. Bilan et évaluation de l'année par le Conseil d'établissement**

Tout va bien. Il y a une belle collaboration entre la direction et la présidence. Nous devons continuer de bien communiquer.

### **17. Autres objets d'étude**

#### 17.1 Carré de sable

Le carré de sable sera refait. Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons s'occupe de refaire le coin de sable dans un délai assez rapide.

#### 17.2 Défi des Sommets

Nous remercions les membres du personnel, les pompiers et les parents. Tout s'est bien déroulé ! Bravo aux organisateurs !

### **18. Période de questions du public**

Aucun public.

### **19. Levée de la séance**

**C.ET 21-050**

Sur la proposition de madame Véronique Gosselin, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 20 h 37.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

---

*Karol-Ann Morin, présidente*

---

*Jean-Dominic Lavallée, directeur par intérim*